

## LES PROPOSITIONS DE NICOLAS SARKOZY EN MATIERE DE VITICULTURE

### 1. Eléments de constat

#### 1.1 Données chiffrées sur le vin

**PRODUCTION FRANCAISE** : 53 millions d'hectolitres ; 450 appellations d'origine contrôlées (AOC) ;

**PAYSAGE VITICOLE FRANÇAIS** : 15 bassins de production ; environ 850 000 hectares, dont un demi million d'hectares en appellation ; plus de 140 000 exploitations, 1 400 entreprises de négoce, 850 caves coopératives ; certains vignobles s'en sortent très bien (Champagne), d'autres sont en difficulté (Languedoc) ;

**PARTS DE MARCHÉ MONDIALES DE LA FRANCE** : aujourd'hui 18% de parts de marché, contre 29% en 1990 ; le vin est le 5<sup>ème</sup> produit français le plus exporté.

#### 1.2 Un malaise et le gâchis d'un grand potentiel

**La production viticole française souffre d'une crise structurelle de surproduction** (sauf en Champagne).

Les causes de la crise résident d'abord dans la **baisse de la consommation française**. En 45 ans, la consommation par habitant a été divisée par deux.

**Elles sont aussi à rechercher du côté de la concurrence internationale**. Au niveau mondial, les parts de marché des vins français ont chuté de 11 points en 15 ans (29% en 1990, 18% en 2005). Au Danemark, les parts de marché françaises ont été divisées par 2 en une décennie (62% en 1992, 30% en 2003). A l'opposée, la part des vins australiens, argentins, chiliens ou américains ont régulièrement augmenté. Même en Europe, depuis trois ans, l'Italie et l'Espagne exportent de plus en plus et nous de moins en moins. **Rappelons que l'on plante actuellement massivement en Chine et que la concurrence va donc s'accroître.**

Au niveau mondial, **le vin français ne parvient pas à attirer une clientèle jeune, non experte**, recherchant un vin de qualité stable, sans intérêt particulier pour les terroirs et les millésimes. L'offre française est perçue comme étant excessivement complexe (450 appellations d'origine contrôlée et 180 vins de pays) et difficilement lisible. Les étiquettes, en particulier, ne sont pas compréhensibles pour un novice. **Le vin français éprouve en réalité des difficultés à exporter car il souffre d'un manque de marketing.**

**Le potentiel français est pourtant important** (des traditions et un savoir-faire reconnus, un climat et des sols favorables). Pour les consommateurs du monde entier, la France reste le « pays du vin ».

**La viticulture est et doit demeurer un secteur économique majeur de l'agroalimentaire français**. Elle représente 12% de la valeur de la production agricole. Elle fait vivre dans 80 départements 180 000 personnes sur les vignobles et 50 000 en aval de la filière (par exemple le négoce, c'est-à-dire les entreprises de commercialisation du vin). La viticulture est aussi un facteur fort d'aménagement du territoire : la vigne pousse en effet sur des sols qui n'offrent guère d'autres alternatives culturelles. Il est aussi un élément majeur du rayonnement culturel français. **Pour ces raisons, le vignoble français doit être défendu. Cela suppose de surmonter la crise.**

## 2. Propositions

### 2.1 Positionnement politique

- **Nous sommes déterminés à ce que la sortie de crise soit rapide et durable** : on ne peut accepter cette situation absurde où un potentiel est gâché, où des personnes n'ont plus de perspectives et où la France décroche, quand d'autres pays nous prennent des parts de marché.
- **La diversité du vignoble français appelle une diversité des réponses.** Les problématiques du vignoble languedocien ne sont pas celles des vignobles alsacien, bordelais ou champenois.
- **Il faut rappeler les efforts faits par les professionnels, comme dans le Languedoc, pour redresser la filière en améliorant la qualité de la production (effort d'élimination des vins de mauvaise qualité par l'arrachage volontaire).**
- **Il y a de la place pour tous les professionnels et les amoureux du vin : notamment les petits producteurs, qu'il ne faut pas négliger. Mais il faut aussi raisonner selon une logique de marque.**
- **Il faut respecter le rôle des professionnels en reconnaissant que ce n'est pas aux pouvoirs publics de régler à eux seuls les problèmes de la viticulture.** L'Etat et l'Union européenne doivent en revanche donner aux professionnels les moyens d'accompagner les changements qu'ils doivent impulser, par des moyens financiers et des réglementations adaptées aux besoins des professionnels.
- **Quant à la stratégie, c'est aux professionnels de la définir, mais elle doit reposer sur les piliers suivants :**
  - 1) un **meilleur positionnement sur les marchés mondiaux** et une reconquête à la fois hors et dans l'Union européenne afin que la France tire pleinement parti de la mondialisation ;
  - 2) une **défense du savoir-faire et de l'excellence française** ;
  - 3) une **restructuration de la production française, au plus près des problématiques des bassins régionaux**, avec un accompagnement social conséquent.

### 2.2 Position relative à la réforme de l'OCM viti-vinicole

En juin 2006, la Commission européenne a présenté un projet de réforme de l'organisation commune de marché (OCM) viti-vinicole. L'OCM est l'ensemble des instruments de régulation du marché du vin en Europe. Ce projet de réforme est contesté, notamment par le Parlement européen. La Commissaire Mariann Fischer Boel a par conséquent décidé de présenter des amendements à son projet avant l'été. La réforme n'aboutira pas avant les élections.

**Vouloir réformer l'OCM est une bonne chose.** Le contexte a changé depuis 1999 (année de l'adoption du règlement sur l'OCM vin), avec une concurrence accrue. La Commission formule même des propositions intéressantes, comme la simplification de l'étiquetage. **Mais la Commission propose aussi une « thérapie de choc »,** avec l'arrachage massif de 400 000 hectares en Europe en cinq ans. **Notre conviction, c'est que ce n'est pas ainsi que l'on redressera la filière.**

**Il ne faut pas en effet se tromper de cible : l'objectif est la reconquête des parts de marché que nous avons perdues, pas la fatalité devant le déclin de nos positions.** L'arrachage volontaire peut être utile, comme dans le cas du Languedoc (assainissement de la production par élimination des vins de mauvaise qualité). **Mais l'arrachage obligatoire, sans discernement, proposé par la Commission, alors que la consommation de vin augmente dans le monde, n'a aucun sens.** L'arrachage doit permettre de tirer la filière vers le haut et non vers le bas.

**De même, le secteur du vin a besoin de régulations.** La libéralisation des règles tous azimuts n'est pas une bonne chose. **Libéraliser les droits à plantation,** comme le prévoit également à terme la Commission dans son projet, est incohérent avec l'objectif que poursuit la Commission avec l'arrachage. Aujourd'hui, la possibilité de planter des vignes est encadrée et cela permet de limiter la surproduction.

**Quant à la distillation**, que la Commission veut également supprimer parce qu'elle coûte cher<sup>1</sup>, et elle est un moindre mal, même si elle n'est pas parfaite. Elle apporte des solutions partielles pour les producteurs et permet de réguler le marché. **Sa suppression n'est pas souhaitable en l'état actuel des choses.**

### **2.3 Propositions techniques**

- **Engager un plan de relance du vin français sur cinq ans, permettant la reconquête des parts de marché perdues**, tout en accompagnant les viticulteurs les plus fragiles.
- **Nous inspirer des méthodes employées par les pays qui gagnent des parts de marché, en allant chercher les consommateurs.** Nous devons copier leurs méthodes de marketing et garder le reste, car nos vins sont les meilleurs et meilleurs que les leurs. **Ils développent des marques : il faut en faire autant.** Le rôle de la puissance publique sera alors de soutenir ces efforts, pour donner les moyens par exemple de lancer des gammes et de mieux communiquer.
- **Réfléchir à la possibilité d'aller plus loin dans l'adaptation des règles de production du vin pour l'export.** Pourquoi refuser des évolutions des pratiques œnologiques<sup>2</sup> si c'est pour aller chercher les consommateurs des pays étrangers ? Il y a une nouvelle demande, certains vins du « Nouveau monde » y répondent, pourquoi nous priverions-nous des recettes qu'ils emploient avec succès pour redresser ainsi la filière ? Dans le même temps, nous pouvons maintenir une production de haute qualité, identifiée comme étant le vin français « de référence », il n'y a pas à craindre une mise à bas de nos traditions.
- **Lutter contre les importations de vins « de mauvaise qualité ».** Les vins français doivent respecter des normes strictes de production, par exemple en matière de produits phytosanitaires, que d'autres pays ne s'imposent pas. Il faut faire davantage de contrôle aux frontières et imposer la préférence communautaire pour nos produits.
- **Promouvoir un meilleur partage de la valeur ajoutée.** Aujourd'hui, la grande distribution profite des difficultés de certains producteurs et de la surabondance de vin pour pratiquer des prix cassés. C'est avec des producteurs organisés et une production maîtrisée que l'amont de la filière pourra retrouver une position de force par rapport à l'aval. C'est aussi en développant des marques.
- **Trouver un meilleur équilibre en matière de publicité et de communication sur le vin**, en poursuivant à la fois l'objectif de santé publique et une approche positive du vin dès lors que la consommation reste modérée (voir note sur l'alcool et la publicité)

*« Pris en quantité modérée, le vin est la plus saine et la plus hygiénique des boissons. » (Louis Pasteur)*

*« Le vin est le lait des vieux. » (Louis Pasteur)*

*« Jamais homme noble ne hait le bon vin. » (François Rabelais)*

---

<sup>1</sup> Les producteurs qui acceptent que leur production de vin soit distillée reçoivent des subventions. La Commission veut supprimer la distillation car elle n'a pas permis de résoudre la crise fondamentale (surproduction), qu'elle coûte cher et conduit à accumuler des stocks d'alcool dont on ne sait que faire.

<sup>2</sup> Les pratiques œnologiques désignent l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour la fabrication du vin. Elles sont fortement réglementées au niveau européen. Les règles applicables en Europe sont plus strictes que celles recommandées par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), organisme international chargé de la question. Les producteurs du Nouveau monde, eux, se calent sur les normes de l'OIV. Afin d'améliorer la compétitivité de sa production de vin, l'Union européenne a autorisé en 2006 la mise en œuvre pour les vins européens de plusieurs pratiques jusqu'alors interdites sur son sol, mais autorisées par l'OIV, comme l'utilisation de copeaux de chêne. En France, cette mesure relative aux copeaux ne concerne toutefois pas les AOC, à la demande des AOC elles-mêmes. Il est possible d'aller encore plus loin dans les pratiques toujours interdites en Europe, mais permises par l'OIV (par exemple, adjonction de levures ou de produits divers). Le sujet toutefois sensible.